MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260114-DE2026_7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DE2026/7

L'an deux mille vingt-six, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Henri FLAGEUL, Maire.

Présents : Henri FLAGEUL - Stéphane FOUCAULT – Jocelyne LE TINNIER – Robert MOISAN – Christelle URVOIX – Michel HARNOIS – Brigitte LE DUC – Lionel NOURY – Annie LE GOFF Laurent CARREE – Lionel LE SAUX – Roselyne URVOY – Gwenaëlle LAOUENAN – Erwan OLLIVRO – Martine VALLEE

Absents excusés : Stéphanie BOUVET
Paulette GICQUEL pouvoir à Martine VALLEE
Hervé LE DOUCEN

Absent : Philippe BIDAN

Secrétaire de séance : Brigitte LE DUC

Membres en exercice : 19 Présents : 15 Représentée : 1 Votants : 16

REFUGE DES P'TITS LOUPS : ACHAT DE RIDEAUX

Christelle URVOIX explique au Conseil Municipal qu'au cours des dernières périodes de fortes chaleurs, la directrice du Refuge des P'tits Loups lui a fait part de conditions délicates. La chaleur dans le bâtiment serait amplifiée par les vitrages nombreux. Un devis a donc été demandé pour fournir et installer des rideaux qui permettraient de réduire le rayonnement solaire.
L'entreprise MAGITEX a présenté un devis d'un montant de 1 892.40 € TTC. Christelle URVOIX précise que cette entreprise a également été sollicitée par l'Ehpad Roger JOUAN pour des travaux similaires et que cette proposition qui comporte une remise commerciale, ne vaut que si ces deux propositions sont retenues.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **valide** ces travaux pour un montant de 1 892.40 € TTC.

Secrétaire de séance
Brigitte LE DUC

Pour extrait conforme,
Le Maire Henri FLAGEUL

MAIRIE DE LA MOTTE